

23.06.2014 – 09:55 Uhr

L'écart salarial se creuse encore - Il faut une intervention politique

Bern (ots) -

En 2013, l'écart salarial des directions de groupes de 18 entreprises s'est creusé dans des proportions que l'on ne avait plus vues depuis 2007, l'année de la crise financière. C'est ce que montre l'analyse de Travail.Suisse, pour sa dixième édition. Les chiffres mettent clairement en évidence que l'initiative contre les rémunérations abusives n'a pas d'impact sur la réalité. Le décalage entre la population et l'économie se poursuit et le politique est sollicité pour trouver des mesures nouvelles contre cette dégradation inquiétante.

C'est la dixième fois consécutive que Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, examine l'écart entre les salaires les plus hauts et les plus bas dans 27 entreprises suisses. L'analyse révèle une situation inquiétante.

L'écart se creuse surtout dans la « deuxième garde »

L'écart des salaires s'est encore légèrement creusé dans beaucoup de ces entreprises, durant l'exercice 2013. Les entreprises Roche, Novartis, Nestlé, UBS et Lindt&Sprüngli sortent toujours du lot, avec un écart des salaires de 1 à 200. Avec le Crédit Suisse, ABB, Swatch, Zurich, Oerlikon et Clariant, elles sont 11 entreprises à payer leur CEO bien plus de 5 millions de francs suisses. Les places dans le « cartel des salaires » (voir l'affiche), il y en a toujours 42, sont pourvues avec des managers de ces entreprises.

Le développement dans la « deuxième garde », c-à-d pour les membres restants des directions de groupes, est encore plus évident. Ces membres profitent d'une forte croissance de leurs dédommagements: le dédommagement moyen a augmenté dans 22 entreprises. Dans l'ensemble, l'écart des salaires avec les directions de groupes s'est creusé dans 18 entreprises, ce qui représente l'augmentation la plus généralisée depuis 2007. L'accentuation constatée, depuis 2010, chez ABB (de 1:78 à 1:101), Lonza (de 1:25 à 1:47), Kuoni (de 1:33 à 1:41) et Implenla (de 1:24 à 1:30) constitue l'exemple typique de cet écart des salaires (moyen) des directions de groupes ayant augmenté ces dernières années.

L'initiative contre les rémunérations abusives n'a aucun impact - Il faut une intervention politique

Les derniers chiffres de l'analyse de Travail.Suisse montrent que l'initiative contre les rémunérations abusives ne résoudra jamais le problème : Durant la première année suivant son adoption, les écarts entre les salaires des directions de groupes ont continué à se creuser de manière généralisée. Comme l'initiative 1:12 a, en plus, échoué dans les urnes, il faut trouver de nouvelles solutions pour contrer l'éloignement entre la population et l'économie. Travail.Suisse demande, pour cette raison, la prise des mesures suivantes :

- Renforcer la protection salariale: La confiance dans l'économie ne peut augmenter que si la population qui travaille se sent traitée de manière équitable et ne doit pas avoir peur de perdre son emploi ni de subir un dumping salarial.
- En finir avec la politique fiscale avantageuse pour les revenus élevés et les entreprises : Les allègements fiscaux des dernières années bénéficient en premier lieu aux personnes ayant des revenus élevés. En même temps, des cadeaux fiscaux massifs sont à nouveau prévus pour les entreprises avec la réforme fiscale des entreprises III. Il faut mettre un terme à cette politique fiscale totalement erronée.
- Transparence fiscale et contribution de solidarité pour les revenus élevés : Le oui à l'initiative contre les rémunérations abusives a montré que les hauts salaires ne sont pas acceptés par la société. S'il ne faut pas limiter directement ces salaires, le politique doit alors en augmenter l'utilité pour la société publique et la rendre explicite. A cet effet, Travail.Suisse demande pour les revenus à partir de, par exemple, 500'000 francs une transparence fiscale totale et une contribution de solidarité.

Autres informations: http://www.travailsuisse.ch/medias/communiques_de_presse

Contact:

- Martin Flügel, Président Travail.Suisse, 079 743 90 05
- Jacques-André Maire, Conseiller national et vice-président Travail.Suisse, Tel. 078 709 48 50
- Gabriel Fischer, Responsable de la politique économique Travail.Suisse, Tél. 076 412 30 53

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100757942> abgerufen werden.